

# LE COURRIER DU COMMERCE

## JOURNAL DES HALLES & MARCHÉS

Fondé par A. GODARD en 1874

### Organe des Intérêts Commerciaux, Agricoles, Maritimes, Industriels et Financiers

LYON-MARSEILLE

LYON-MARSEILLE

#### REDACTION ET ADMINISTRATION

LYON - 67, Cours de la Liberté - LYON

TELEPHONE 31-01

Bureaux à MARSEILLE, 50, Rue des Dominicaines.  
Téléphone 32-64

#### TARIF DES ABONNEMENTS

Pour toute la France... UN AN 45 fr.  
Etranger... 50 fr.

On s'abonne également sans frais dans tous les bureaux de poste. Les abonnements ne sont reçus que pour un an, se paient d'avance et partent du 1<sup>er</sup> et du 16 de chaque mois. Ils continuent jusqu'à avis contraire.

#### TARIF DES ANNONCES

Annonces industrielles, en 4<sup>e</sup> page, sans contrat... 0 fr. 75 la ligne  
Réclames en quatrième page... 1 franc  
Chronique troisième page... 1 fr. 50  
Chronique deuxième page... 2 francs

#### REDACTION ET ADMINISTRATION

LYON - 67, Cours de la Liberté - LYON

TELEPHONE 31-01

Bureau à MARSEILLE, 50, rue des Dominicaines.  
Téléphone 32-64

S'adresser à Lyon pour tout ce qui concerne les Abonnements, la Rédaction et la Publicité à M. L. GODARD, Directeur-Rédacteur en chef

## Le Prix des Réquisitions

### UN JUGEMENT INTERESSANT DU JUGE DE PAIX D'AUXONNE

Nous continuons à publier les jugements qui nous sont communiqués concernant le prix des réquisitions. Si quelques-uns dénotent une bizarre notion de l'équité, il en est d'autres qui, fort heureusement s'inspirent de principes conformes à l'idée que l'on se fait habituellement de ce qui est juste et logique.

Voici le texte in-extenso d'un arrêt rendu par M. le Juge de paix d'Auxonne, à la date du 10 décembre dernier, concernant des livraisons de foin et qui condamne l'Intendance à payer un prix supérieur à celui fixé.

Le Tribunal, Oui, à la présente audience, les parties, savoir :

Les propriétaires requis, en personne, et l'Etat par l'organe de Monsieur Piffet, en leurs dits, déclarations, moyens de défense et conclusions.

Attendu que le prix du foin varie suivant l'époque de la livraison, la qualité de la marchandise, les manipulations à la charge du vendeur, la longueur du transport, etc.

Que l'on ne peut équitablement fixer un prix unique s'appliquant à toute une région à raison justement de toutes ces conditions différentes en chaque marché.

Attendu qu'il résulte des débats, que s'il a été consenti des ventes amiables en vrac, à raison de sept francs les cent kilogrammes, il en a été pratiqué à des prix inférieurs (six francs cinquante centimes, et à des prix supérieurs (sept francs, soixante quatre centimes et huit francs).

Attendu en l'espèce, qu'il a été formellement établi à l'audience qu'à l'époque des réquisitions, objet du litige actuel, un commerçant d'Auxonne, fournisseur de l'armée, a fait à l'armement même d'importants achats de foin en vrac, à raison de sept francs cinquante centimes les cent kilogrammes, la marchandise prise par le personnel du dit commerçant et avec son matériel chez les vendeurs, sans frais, ni dérangements pour eux.

Que ce prix de sept francs cinquante centimes a été offert à son de trompe dans la dite commune.

Qu'il répondait évidemment à cette époque et dans cette localité, à la valeur réelle du foin en vrac, pris à la propriété.

Attendu que les parties sont d'accord pour ajouter au prix du foin en vrac, cinquante centimes pour le foin bottelé, et un franc pour le foin pressé.

Attendu que les propriétaires ont dû faire transporter eux-mêmes et à leurs frais le foin litigieux à la gare d'Auxonne le charger sur wagon, le bacher, que cette manipulation doit être rémunérée à raison au moins de six francs cinquante centimes les cent kilos, le coût seul du transport de Flammerans à Auxonne étant, d'après les usages de six francs les mille kilogrammes.

Attendu en conséquence, que pour les réquisitions dont il s'agit, le prix du foin doit être ainsi établi :

Foin bottelé : sept francs cinquante centimes, plus cinquante centimes, plus soixante centimes, soit huit francs cinquante dix centimes les cent kilogrammes.

Foin pressé : sept francs cinquante centimes, plus un franc, plus soixante centimes, soit neuf francs vingt centimes les cent kilogrammes.

Que, dès lors, les sommes réellement dues s'élevaient :

Pour Lemurier Louis : cent dix neuf quintaux vingt kilogrammes à huit francs cinquante dix centimes, soit quatre-vingt-dix sept francs quarante quatre centimes.

Pour Moisy Laurent : quatorze cent cinquante kilogrammes à neuf francs vingt centimes les cent kilogrammes, soit cent trente trois francs quarante centimes.

Pour Voillard Pierre trois mille cent dix kilogrammes à neuf francs vingt centimes les cent kilos, soit deux cent quatre-vingt-six francs douze centimes.

Pour Moreau Auguste trois mille trois cent cinquante kilogrammes, trois cent trois francs cinquante centimes.

Pour Tissot Emile onze cent cinquante kilogrammes à huit francs cinquante dix centimes les cent kilogrammes, soit cent quatre-vingt-douze centimes.

Pour Martin Joseph onze cent cinquante kilogrammes à huit francs cinquante dix centimes les cent kilogrammes, soit cent quatre-vingt-douze centimes.

Pour Sébastien Hippolyte deux mille quatre cent cinquante dix kilogrammes à huit francs cinquante dix centimes les cent kilos, soit deux cent quatre-vingt-douze centimes.

Pour Damougeot Eugène deux mille quatre cent cinquante kilogrammes à huit francs cinquante dix centimes les cent kilogrammes, soit deux cent quatre-vingt-douze centimes.

Attendu que ces sommes sont toutes respectivement supérieures à celles offertes par l'administration, que dès lors les dépens doivent rester à la charge de celle-ci.

Par ces motifs :

Le Tribunal, jugeant contradictoirement, en dernier ressort en ce qui concerne Lemurier, Moisy, Tissot et Voillard, Moreau, Sébastien et Damougeot ;

Condanne l'Etat, en la personne de Monsieur Rouhier, sous-intendant Militaire de première classe à Dijon à payer l'Etat d'indemnité pour réquisitions militaires, savoir :

Lemurier Louis, la somme de quatre

vingt-dix-sept francs quarante quatre centimes ;  
Moisy Laurent la somme de cent trente trois francs quarante centimes ;  
Voillard Pierre la somme de deux cent quatre-vingt-six francs douze centimes ;  
Moreau Auguste la somme de trois cent dix francs soixante centimes.

Tissot Emile la somme de cent francs quatre-vingt-douze centimes ;  
Martin Joseph la somme de cent francs quatre-vingt-douze centimes ;  
Sébastien Hippolyte la somme de deux cent quatorze francs quatre-vingt-neuf centimes ;  
Damougeot Eugène la somme de deux cent onze francs quarante centimes ;  
Le condamne également aux dépens y compris les frais du présent et d'expéditions du dit ;

Ainsi jugé et prononcé à Auxonne, en audience publique, les jour, mois et an que dessus, en présence de toutes les parties.

LE

## Régime de la Porte ouverte

### NOUS EXPORTATIONS DE TOURTEAUX en 1915

Lisez et comparez :

Avant la guerre l'Allemagne recevait annuellement de Marseille 50 à 60,000 tonnes de tourteaux, en 1915, on a évidemment rien exporté. Par contre la Norvège qui recevait avant la guerre annuellement 2,500 à 3,000 tonnes, a reçu en 1915, environ 60,000, la Suisse recevait chaque année de 5 à 6,000 tonnes, elle a reçu en 1915, dix-mille tonnes.

Ajoutons à titre documentaire que pour l'Angleterre qui, jusqu'à 1914, n'avait pas reçu de tourteaux de Marseille, il a été exporté en 1915, 60,000 tonnes de tourteaux.

En conséquence, l'ensemble des exportations, Angleterre comprise, a été pour l'année 1915 de 130,000 tonnes environ.

De plus dans la première quinzaine de janvier 1916, le Syndicat des fabricants d'huile de Marseille a obtenu une nouvelle autorisation pour exporter 15 à 20,000 tonnes en Norvège, sur les trois premiers mois de l'année.

Toutes ces autorisations ont été données à la condition expresse qu'en échange, des quantités égales seraient mises à la disposition de l'agriculture française et de l'élevage national au prix de 13 à 12 francs suivant qualité.

Il faut donc espérer qu'avec l'interpolation prochaine de M. Cazeneuve, sénateur, les agriculteurs pourront enfin obtenir satisfaction de la part du syndicat des huiliers, d'un autre côté, nous apprenons que M. Henri Labrousse, député de Bordeaux, vient de faire une enquête approfondie sur la façon dont sont accordées les autorisations spéciales d'exportation et pour mettre fin à un état de choses si préjudiciable à la défense nationale, a déposé sur le bureau de la Chambre des députés un projet de résolution invitant le Gouvernement à prendre d'énergiques mesures, car il est temps d'empêcher l'ennemi de retourner contre nous nos propres armes.

### L'Utilisation rationnelle des Boulangers

MM. les députés Henri Connevot et Raoul Angès ont déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de résolution ainsi conçue :

La Chambre une proposition de résolution, à ne confier la fabrication du pain pour la troupe, dans la zone de l'intérieur comme dans celle des armées, qu'à des boulangers professionnels, ayant exercé leur métier à moins six mois avant la mobilisation.

Les changements d'établissements ne seraient devant être opérés sans délai, dans la mesure des besoins et en favorisant les classes les plus anciennes.

Dans leur exposé des motifs, ils disent : « Un certain nombre de nos professionnels sont encore, à l'heure actuelle, employés à la fabrication du pain pour la troupe. D'autre part, des boulangers de profession, même appartenant aux plus anciennes classes mobilisées, restent à dix-huitième mois de guerre incorporés dans des unités combattantes. Cette double anomalie nous a conduits à vous proposer, en vertu du principe de l'utilisation des compétences, et à défaut de résultats pratiques obtenus par l'Administration de la guerre dans les études qu'elle poursuit à ce sujet, la résolution, dont nous demandons la discussion immédiate. »

Nous pensons que la Chambre des députés ne fera pas d'opposition à une proposition aussi raisonnable et si conforme d'ailleurs aux intérêts de la panification militaire.

## LE TROUPEAU FRANÇAIS

Le ministre de l'agriculture fait connaître la statistique des animaux de ferme en décembre 1915.

Il existait à cette date ; 2.156.424 chevaux et juments ; 143.561 mulets ; 324.250 ânes ; 12.514.414 animaux de l'espèce bovine (taureaux, bœufs, vaches, élèves, veaux, génisses) ; 12.379.124 représentants de l'espèce ovine (bœliers, brebis, moutons, agneaux, agnelles) ; 4.915.780 représentants de l'espèce porcine ; 1.230.238 de l'espèce caprine.

Cette statistique ne compare pas la comparaison, qui serait des plus utiles, avec les chiffres de 1914.

## Nos Importations par mer des Céréales et Denrées A MARSEILLE

(Relevé dressé par Ferd. et Max. Palm, courtiers, représentants à Marseille.)

### - BLÉS -

PROVENANCES	En 1915		En 1914	
	tendres	durs	tendres	durs
Russie d'Europe	340.850	»	2.107.003	623.281
Amérique du Nord	5.096.066	45.534	1.733.125	827.557
La Plata	713.177	»	69.291	»
Australie	»	»	191.045	»
Principautés danubiennes et Turquie	»	»	411.846	»
Indes	125.521	88.120	370.957	74.429
Maroc	»	»	»	»
Tunisie	15.254	71.434	6.408	6.500
Algérie	152.539	416.051	447.671	2.230.136
Divers	113.428	8.414	129.624	50
<b>Total quintaux métriques</b>	<b>6.557.105</b>	<b>629.553</b>	<b>5.466.769</b>	<b>630.802</b>

Totaux des années précédentes en quintaux métriques : 1894, 7.439.975 ; 1895, 7.597.273 ; 1896, 7.735.008 ; 1897, 6.808.727 ; 1898, 9.886.243 ; 1899, 7.218.345 ; 1900, 5.472.728 ; 1901, 6.613.976 ; 1902, 6.059.126 ; 1903, 8.048.278 ; 1904, 7.157.777 ; 1905, 7.426.684 ; 1906, 7.909.115 ; 1907, 7.847.465 ; 1908, 5.708.131 ; 1909, 6.126.285 ; 1910, 8.345.867 ; 1911, 8.706.819 ; 1912, 7.767.368 ; 1913, 9.465.994.

### DIVERS

Avoines, qtx métriques, 1915, 1.732.998 ; 1914, 1.000.518, 1913, 1.312.733. — Orge, 419.585, 427.150, 395.296. — Maïs, 2.643.148, 1.826.022, 1.995.569. — Seigle, 2.336, 682, 24.744. — Fèves, 138.465 ; 106.419, 363.755. — Farines, balles, 1.201.797, 159.063, 197.757. — Semoules, 37.427, 23.462, 22.022. — Vesces, qtx métriques, 224, 203, 41.578. — Sons et Rapesses balles, 146.255, 366.264, 352.031. — Caroubes, qtx métriques, 53.197, 16.071, 19.805. — Daris, 21.776, 2.558.

## La Foire d'Echantillons DE LYON

Quelques semaines nous séparant du 1<sup>er</sup> mars, date fixée pour l'ouverture de la Foire de Lyon. Le Comité qui, dans le silence, a mis en marche le rouage de cette formidable entreprise, est à la veille de la réalisation de son désir. Après la période d'étude succède celle des réalisations, qui s'est traduite par des centaines d'adhésions de fabricants et d'industriels du monde entier, notamment de Russie, d'Angleterre, d'Italie, d'Espagne, de Suisse et du Canada. Le Comité d'organisation s'est trouvé dans l'obligation d'augmenter considérablement le nombre de stands prévus.

La Foire de Lyon, on peut l'affirmer aujourd'hui, est assurée d'un succès complet, et les acheteurs seront agréablement surpris de trouver, dans les gracieux pavillons construits sur les quais du Rhône, tous les produits des grandes firmes mondiales.

Les industries françaises ont à cœur d'être représentées aux yeux des milliers d'acheteurs que la Foire de Lyon attirera en mars prochain. La grande Cité lyonnaise se prépare à recevoir ses nombreux visiteurs, auxquels elle réservera le meilleur accueil.

La convulsion qui secoue le monde aura de fructueux lendemains, et c'est pour s'assurer la prépondérance du négoce futur, que les fabricants et industriels français seconderont, de toute leur volonté, les efforts persévérants des artisans de la Foire de Lyon.

Le Comité de la Foire prie instamment tous les adhérents de bien vouloir adresser, dans le plus bref délai tous les renseignements concernant leur participation à l'Administration du « Catalogue officiel », 9, rue de l'Hôtel-de-Ville à Lyon. Ce catalogue sera mis sous presse dès les premiers jours de février et paraîtra vers le 20, c'est-à-dire quelques jours avant l'ouverture de la Foire. La plus vaste diffusion lui sera donnée.

## Les Grosses Adjudications de Fourrages

Pour le service du ravitaillement

De très importantes adjudications de fourrages ont eu lieu dans diverses Sous-Intendances.

Nous avons publié les avis qu'il nous a été possible de connaître et nous essayons de faire connaître les résultats à nos lecteurs.

Mais nous ne comprenons pas que ces adjudications, ou plutôt ces concours restreints aient lieu sous le boisseau. Cette façon d'agir n'est ni franche, ni démocratique, ni utile !

Comme on nous l'écrit du Tarn à propos des concours restreints qui viennent d'avoir lieu à Toulouse pour la Haute-Garonne, le Tarn et Garonne, le Lot-et-Garonne, l'Ariège et le Gers et à Albi pour le Tarn, ces concours se sont faits d'une façon tout à fait cachée et c'est seulement quelques gros fournisseurs qui ont été appelés par des convocations individuelles. Il n'y a eu ni affiches, ni autre avis et les négociants de toutes ces contrées ont été mécontents de cette façon d'agir.

Les marchés de l'Intendance ont été assez critiqués ces temps derniers pour que les distingués fonctionnaires de cette administration ne comprennent pas qu'il y a nécessité à les traiter au grand jour !

Nous priions instamment nos abonnés de bien vouloir joindre à toutes demandes de changement d'adresse, la bande du journal accompagnée de la somme de 0,50 centimes en timbres-poste. Il ne sera tenu aucun compte des demandes reçues si elles ne sont pas conformes au présent avis.

## Le Travail Agricole

et la Mise en Culture des terres abandonnées

MM. Jules Méline, ministre de l'Agriculture, et Malvy, ministre de l'Intérieur, viennent de déposer sur le bureau de la Chambre des députés un projet de loi sur la mise en culture des terres abandonnées et l'organisation du travail agricole pendant la guerre.

Dans l'exposé des motifs, il est dit que l'enquête récente faite par le ministère de l'Agriculture sur les ensemençements en céréales d'automne a fait ressortir en effet que la culture des céréales a été, en 1915, inférieure de 739.000 hectares à celle de 1914, soit un déficit de 40 0/0. Le blé seul a perdu 475.000 hectares.

C'est pas seulement la fin de la guerre qu'il faut envisager, mais aussi son lendemain immédiat qui sera peut-être la période la plus critique au point de vue alimentaire.

Il y a donc pas une minute à perdre pour la France déjà si cruellement meurtrie et affaiblie par l'occupation de ses plus riches départements, si elle ne veut pas être surprise par les événements et exposés à arriver trop tard sur le champ de bataille économique.

Ceux qui sont restés à la terre, les vieillards, les femmes et les enfants ont déployé un véritable héroïsme pour remplacer les absents ; ils ne sont pas à bout de forces, mais ils commencent à s'inquiéter en face des difficultés qui se multiplient sous leurs pas et qui leur font craindre que tous leurs efforts ne soient inutiles pour arriver au but qui est la meilleure récolte possible.

D'où les préoccupations si graves et si légitimes auxquelles le projet de loi espère pouvoir répondre en ce qui concerne la main-d'œuvre, les machines agricoles, les engrais, etc.

L'exposé des motifs examine longuement les diverses questions qui dominent tout le problème : la main-d'œuvre, qui pourrait être assurée par un régime spécial de mobilisation à la terre, contrôlé par les autorités militaires et qui ferait appel aux auxiliaires, aux inaptés, à certains convalescents, voire aux prisonniers de guerre ; les machines agricoles dont l'emploi plus étendu, avec le concours financier de l'Etat, permettrait aux groupements et aux syndicats, aux mutualités et aux coopératives de production de préparer pour le lendemain de la guerre une véritable rénovation de l'agriculture ; les engrais, que les usines réquisitionnées s'appliqueraient à fournir pour une part et qui seront importés du dehors pour une autre part ; le crédit agricole enfin, qui sera développé de manière à faire face aux besoins actuels.

Voici le texte des articles du projet de loi :

### PROJET DE LOI

Article premier. — Dans un délai de quinze jours à compter de la promulgation de la présente loi, le maire de chaque commune, assisté de deux conseillers municipaux, invitera par lettre recommandée le propriétaire et l'exploitant habituel des terrains non cultivés pour lesquels cause que ce soit, à mettre ces terrains en culture. Si dans les quinze jours de l'envoi, les travaux ne sont pas commencés le maire aura le droit de réquisitionner ces terrains et il pourra les livrer, pour être mis en culture, au comité communal d'action agricole, constitué par décret.

Pour l'exécution des travaux, le maire aura le droit de réquisition en ce qui concerne les instruments agricoles, la traction animale et les locaux disponibles dans la commune.

Des arrêtés préfectoraux, soumis à l'approbation du ministre de l'Agriculture détermineront les formes et les limites dans lesquelles ces comités pourront opérer ces réquisitions, ainsi que le mode de règlement des indemnités.

Art. 2. — Les dépenses à engager, les avances à faire pour l'exécution de ces travaux seront assurés par la commune. Au cas d'insuffisance de ressources, celle-ci sera autorisée, par dérogation à l'article premier, de la loi du 5 novembre 1894 à emprunter la somme nécessaire à la caisse de crédit agricole la plus rapprochée.

Art. 3. — La municipalité ou le comité d'action agricole surveillera, aux risques et périls du propriétaire ou de l'exploitant, l'exécution des travaux jusqu'à l'enlèvement complet de la récolte qui sera vendue par ses soins. Le produit de cette vente sera réparti entre les ayants droit, conformément à :

- 1° Des impositions qu'il y a lieu ;
- 2° Proportionnellement aux frais effectués dans chaque terrain, des sommes avancées par la commune avec intérêts en plus. L'excédent sera remis intégralement aux exploitants si ceux-ci n'ont pu cultiver et ensemercer eux-mêmes pour une cause ressortissant à l'état de guerre et indépendante de leur volonté.

Le tiers de cet excédent sera retenu aux exploitants défallants qui ne pourront justifier d'un cas de force majeure et versé dans la caisse municipale.

Art. 4. — Le compte des dépenses, des recettes et de leur répartition sera soumis au conseil municipal et ratifié par lui comme en matière de budget communal.

Art. 5. — La présente loi, si elle n'est pas prorogée, n'est applicable que pendant la durée de la mobilisation.

Commandez-nous vos imprimés  
Imprimerie du Commerce, L. Godard  
et C<sup>e</sup>, 9, 11, 13, rue Villeroi, Lyon

## LA HAUSSE DES SONS

Le Président de la Commission de la Vie Chère à Marseille, ayant reçu ainsi que M. le Préfet des Bouches-du-Rhône, une lettre au sujet de la hausse des sons, qui lui avait adressé la Fédération des Syndicats commerciaux et industriels, le rendue publique par les journaux quotidiens, la Chambre syndicale des minotiers et fabricants de semoules de Marseille a répliqué par une lettre ainsi conçue :

31 janvier 1916.  
Monsieur le Président de la Commission de la Vie Chère, Marseille.

Monsieur le Président, J'ai lu dans les journaux quotidiens d'hier, la lettre que vous avait adressée, ainsi qu'à M. le Préfet, la Fédération des Syndicats commerciaux et industriels, relative à la hausse des sons.

Vous me permettez, tout d'abord, de faire observer à la Fédération, que si elle s'était renseignée auprès d'un Syndicat professionnel de minoterie sur la question qui l'intéressait, elle se serait dispensée d'écrire une lettre, à laquelle M. le Préfet, pas plus que vous, ne pourriez répondre, car les motifs qui occasionnent cette hausse proviennent du fait du Gouvernement.

Lorsque la taxe a établi le prix de la farine à 42 francs, je reconnais que le cours des issues auquel on s'était basé, mais qui n'était nullement une taxe, était de 13 francs. Les camionneurs de Marseille supposent donc que la minoterie encaisse comme pur bénéfice la différence entre 13 et 21,50, cours actuel au son, soit 8 fr. 50. Ils sont dans la plus grande erreur.

Vous n'ignorez pas, puisque vous assistez aux réunions préliminaires de la taxation des farines, que le prix de mouture de 1 fr. 85 par quintal, qui nous était alloué, et contre lequel nous n'avons cessé de protester, était basé sur un quorum de trituration établi après enquête, et représentant une marche normale des usines avec le tarif normal de camionnage.

Or, depuis la loi du 16 octobre 1915, le Gouvernement s'étant attribué en fait le monopole de l'importation des blés par le rétablissement du droit de 7 francs, prévoit de ce fait l'engagement de la part du blé à la disposition des mouliniers. C'est cet engagement que le Gouvernement n'a pas tenu qui est la cause de tout le mal.

En janvier, le Gouvernement a mis à la vente, par l'intermédiaire de la Chambre de commerce, la quantité de blé correspondant seulement à 7 jours de travail de la minoterie, d'où élévation considérable du prix de revient de la mouture. Vous n'ignorez pas que le prix de la mouture se compose de deux éléments : les frais fixes quelles que soient la quantité triturée, et les frais proportionnels à la trituration.

Si nous prenons comme exemple un moulin triturant 400 quintaux de blés par jour, pour lequel nous pouvons admettre que les frais fixes s'élevaient à 1 franc environ par quintal trituré, non compris le camionnage, et si nous admettons 25 jours de travail, cela donne : 25x400 = 10.000 qtx. Le même moulin n'a pu travailler en janvier, faute de blés, que 7 jours, cela donne 7x400 = 2.800 qtx. Si nous retranchons 2.800 de 10.000, nous obtenons une somme de 7.200 qtx correspondant à 7.200 francs de frais généraux perdus, puisqu'ils sont faits sans qu'aucune production ne s'ensuive. Or, en triturant 2.800 quintaux, le moulinier a obtenu en issues : 2.800x24:100 = 672 qtx d'issues.

Le prix ayant servi au calcul d'établissement de la taxe était pour les issues de 13 francs, et le cours actuel 21,50 soit une différence 21,50 - 13 = 8,50.

Le moulinier encaisse donc 8,50 de plus par 100 kilos d'issues sur 672 quintaux, soit 5.712 francs, alors qu'il dépense en pure perte 7.200 francs de frais généraux, ce qui représente encore une perte de 1.488 francs.

Ma corporation serait bien aise de voir la commission sur la Vie chère faire une enquête sur la pénurie de blés, car je ne vous cacherais pas que si la situation présente devait se prolonger, nous demanderions la révision de la taxe.

En terminant, qu'il me soit permis de vous déclarer que si une corporation devait rester muette et ne pas s'plaindre de la hausse d'un produit quelconque, c'est bien celle des patrons camionneurs ; ceux-ci n'ont en effet pas craint de faire sur les taux de camionnage une hausse variant de 40 à 125 pour cent, provoquant ainsi l'élévation immédiate du prix de toutes les denrées. Certains d'entre eux n'ont même pas hésité à ne pas exécuter des contrats passés à des tarifs qu'ils jugeaient devenus onéreux pour eux.

Veuille agréer, etc...  
L'un des Vice-Présidents,  
Louis RACINE.

## Les Marchés dans les Bourses de Commerce

En exécution du règlement d'administration publique pour l'exécution des dispositions des lois relatives aux opérations d'achat ou de vente de marchandises à terme ou à livrer, le ministre du commerce vient de prendre l'arrêté suivant :

La nomenclature des marchandises faisant l'objet d'un trafic à livrer réglementé, dont la moyenne des cours pratiqués pendant les cinq dernières années, telle qu'elle résulte des cours de la marchandise en disponible, arrêtés par

# GRAINS ET FARINES

## Marché de Lyon

Vendredi 4 février.

La situation agricole est par continuation très favorable en ce qui concerne la condition des cultures en terre. Les jeunes céréales sont vigoureuses et de toutes les directions on nous signale de bonnes perspectives sauf dans les températures particulièrement humides. La température extraordinairement douce permet le retour vers des prairies et l'on peut voir déjà des bêtes au pacage.

Le ravitaillement de la minoterie se fait d'une façon meilleure, mais la situation commerciale est de plus en plus critique du fait des réquisitions.

**BLÉS.** — En ces dernières semaines, les meuniers ne recevant pas les quantités suffisantes avaient dû faire de nombreuses demandes de blés en commerce ordinaire. Cela avait motivé une tendance des cours de plus en plus ferme et les prix avaient progressé jusqu'à une limite paraissant impossible à payer en raison de la taxe des farines.

Depuis quelques jours, les approvisionnements par les soins du ravitaillement civil prennent plus d'ampleur et l'on escompte également une amélioration très rapide. Il s'ensuit que les meuniers sont beaucoup moins acheteurs que précédemment. Notamment la région marseillaise fait bien moins de demandes; toutefois dans le Sud-Ouest, surtout pour Bordeaux, il existe encore une demande assez active.

Les réquisitions se sont encore généralisées dans quelques départements, ce qui fait que les offres continuent à se raréfier.

Notre marché, les affaires en blés sont à peu près nulles.

**On cote :**  
Blés du rayon Lyonnais-Dauphiné-Bresse ..... 32 .. 32 25  
Les 100 kilos rendus Lyon et parité.

Les cours suivants s'entendent blés de la dernière récolte aux 100 kilos pris dans les gares de chaque provenance :

Blés Allier, Cher, ..... 32 .. 32 25	Blés de la Côte-d'Or, ..... 31 75 .. 31 00
Blés de l'Yonne, ..... 31 75 .. 31 00	Blés Saône-et-Loire, ..... 31 50 .. 31 75
Blés Seine-et-Marne, ..... 31 25 .. 31 00	Blés Aube, Marne, Haute-Marne ..... 31 25 .. 31 00
Blés de la Seine-et-Marne, ..... 31 65 .. 31 85	Blés Sarthe et Mayenne, ..... 31 65 .. 31 75
Blés Oise, s. g. d. n., ..... 31 .. 31 25	Blés Oise g. 78 k., ..... 32 .. 32 25
Blés Somme, Seine-et-Oise, ..... 31 75 .. 32 ..	Blés Poitou, ..... 31 75 .. 32 ..
Blés Beauce, ..... 31 75 .. 32 ..	Blés Touraine, ..... 31 75 .. 32 ..
Blés Côte-du-Nord, Finistère, ..... 30 75 .. 31 ..	Blés Ile-et-Vilaine, Loire-Inférieure, ..... 31 25 .. 31 ..
Blés Nord Pas-de-Calais, ..... 31 .. 31 ..	

**FARINES.** — Taxe officielle : farines 74 %, 42 fr. les 100 kilos nus rendus en boulangerie.

**ISSUES.** — La région de Marseille nous avait fait de pressantes demandes de sons ces temps derniers et les acheteurs de cette direction n'avaient pas hésité à payer des cours très élevés. On nous dit par exemple que le prix de 20 francs départ a été pratiqué. Aujourd'hui, les acheteurs marseillais sont bien moins emballés. Il est à prévoir, d'ailleurs, que la hausse des sons doit attendre bientôt son point culminant. Voici, en effet, la nourriture verte qui va devenir plus abondante et la consommation des sons va très certainement en être très affectée. C'est ainsi que la livraison mars est meilleur marché que la livraison février.

**On cote :**  
Sons gros ..... 18 75 .. 19 ..  
Recoupes ..... 18 .. 18 25  
Farines blanches ..... manquant  
Fleuraz bis ..... 29 50 .. 30 ..  
Criblures blanches ..... 18 .. 19 ..  
Criblures noires ..... 13 .. 15 ..  
Les 100 kilos bruts Lyon, tolles d'acheteur.

**SEIGLES.** — Quelques demandes pour la distillerie ont ralenti le marché des seigles. Sur notre place, les affaires restent excessivement modérées.

**On cote :**  
Seigles du Rhône et de la Loire ..... 28 .. 28 ..  
Seigles de l'Est ..... 27 50 .. 27 50 ..  
Seigles de Champagne ..... 27 75 .. 27 75 ..  
Seigles du Centre ..... 27 75 .. 28 ..  
Les 100 kilos départ.

**AVOINES.** — Il n'est plus guère possible d'inscrire une cote sérieuse pour les avoines, car la marchandise est tellement rare que les quelques lots offerts trouvent preneurs à des prix variables suivant les besoins de l'acheteur. Les camionneurs des grandes villes se plaignent vivement du prix exorbitant de ces grains. En attendant, on peut voir les prix comme suit :

Avoines de la région lyonnaise noires ..... 33 .. 33 ..	grises ..... 32 50 .. 33 ..
Avoines noires du Centre, ..... 33 .. 33 ..	Avoines grises d'hiver Poitou-Centre, ..... 33 .. 33 ..
Les 100 kilos départ.	

**ORGES.** — Les orges dénotent une nouvelle et forte hausse. Le prix de 40 francs est aujourd'hui atteint et même dépassé.

Notre marché, les affaires sont des plus réduites. On tient : orges Champagne, 40 fr.; Sarthe-Mayenne, 40 fr.; Beauce et Gâtinais, 40 à 41 fr.; Bretagne, 36 à 37 fr.; Poitou-Charente, 38 à 39 fr.

**Mais.** — Il semblerait qu'il y ait un certain calme sur les prix des maïs. On nous dit qu'à Marseille on pourrait faire des jaunes Plata sur vapeur « Pampa » à 32,50 caf.

A Bordeaux, on cote les maïs jaunes Plata disponible immédiat 34 fr. logés gare.

**SARRASINS.** — La demande restée bonne, les cours soutenus, les offres rares. On tient : sarrasins de Bretagne 24 fr. les 100 kilos nus départ.

## Marché de Marseille

Jeuudi 3 février.

**GRAINS GROSSIERS.** — La situation est stationnaire et les prix sont inchangés. La demande de l'intérieur est nulle vu les prix toujours élevés.

**Mais.** — Nous pratiquons disponible : Plata jaunes, 35 fr.; Annam petits, 36 francs; Egypte blanches, 34 fr.; Tonkin, 35 fr. logé voie ferrée.

En livrable, on cote : Egypte blancs sur 3 de février, 34,50 logé voie ferrée.

**Avoines Algérie-Tunis.** — Nous pratiquons disponible : machinées 48 kilos, 37,50; ordinaires, 37 fr.; grises de Pays, 36 fr. nu voie ferrée; Espagne grises, 37 fr. logé quai.

**Orges.** — Nous pratiquons disponible : Tunis, 33,75; Soussa, 34 fr.; Sfax, 24,50 nu magasin Marseille.

**J. MALLARD, courtier-représentant, 40, rue Pavé-d'Amour, MARSEILLE.** — Grains, Blés, issues, Farines.

**FARINES ET ISSUES.** — Farines. — Demande active pour les farines 74 %, mais marchandise excessivement rare. Nous cotons 51,45 la balle de 122 k. 500.

Quant aux farines dures, la vente est toujours raréfiée. Nous cotons 38,50 pour les gruaux D fleur et 39 fr. pour les gruaux D supérieurs, en revente.

**Issues.** — Le marché est excessivement ferme, la marchandise toujours rare.

Nous cotons : fabrication marseillaise 23,50 pour les sons rouges tendres; 21 fr. pour les repasses rouges tendres; 21 fr. sons durs; 19,50 à 20 fr. pour les repasses dures, le tout aux 100 kilos nus gare Marseille.

FBD 3, 23,50 à 24,50, suivant qualité, aux 100 kilos logés en balles de 80 ou 100 kilos gare Marseille.

**Auguste PFISTER, courtier, 32, rue Paradis, Marseille.** — Tél. 48-61. — Grains, farines et issues.

## Marché de Paris

Mercredi 2 février.

C'est par continuation le marasme des affaires qui domine. Les réquisitions qui se généralisent de jour en jour ne font qu'amplifier cet état de choses. Aussi l'assistance ne se montre guère empressée à se grouper à notre réunion.

Tendance calme sur les farines et les sons, soutenus, hausse sur les orges et les avoines.

**Blés.** — Pas de changement dans la situation. La meunerie est toujours insuffisamment alimentée.

Les cours présentent une légère majoration sur ceux de la semaine dernière. On tient aux 100 kilos départ les provenances de Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Loiret, Eure-et-Loir, Yonne, de 31,90 à 32 fr.; Aisne et Marne, 31,75 à 31,80; Aube, 31,85 à 31,90; Loiret-et-Cher, 32 fr.; Oise, 31,60 à 31,65; Somme et Pas-de-Calais, 31 à 31,25; Meuse, 31,50 à 31,60; Bretagne, 30,50 à 31 fr.

En blés étrangers, la tendance est, comparativement à mercredi dernier, plus faible sur les provenances du Canada, mais plus ferme sur celles d'Australie. On cote sur embarquement février-mars, en caf, au début de la réunion : Manitoba n. 1, 45 à 46 fr.; Manitoba n. 2, 44,50 à 45,50; Hardwinter, 42,50 à 43,50; Plata, 44,50 à 45,50; Australie, 45,50 à 46,50.

**Farines.** — Le prix du gros sac de farines supérieures destinées à la boulangerie du camp retranché de Paris, reste fixé à 65 fr.

Pour les marques et qualités diverses, la demande s'est quelque peu ralentie dans l'intérieur, où l'on pratique de 41 à 41,50 les 100 kilos départ ou 42,50 à 42,75 bruts logés.

Les farines américaines valent suivant les marques, embarquement février, de 56 à 58 fr.

**Issues.** — La demande est un peu moins suivie de la Normandie et de la Bretagne. Par contre, le Midi a des demandes suivies, à cause du ralentissement de la mouture en cette région. Les prix sont stationnaires. On tient les sons de la fabrication parisienne, de 18,25 à 18,50; lyonnaise, 18,50 départ; Est, 18,25 à 18,50 départ; Centre, 18,50. Les sons de blé tendre valent à Marseille 21 fr.; le blé dur de 19,50 à 21 fr. départ.

Demande très active en petites issues recoupettes et remoulages.

**Seigles.** — Les seigles sont très soutenus, sur une meilleure demande de la distillerie : Champagne et Yonne, 27,50 à 27,75; Beauce, Loiret, Centre, 27,75 à 28 fr.; Bretagne, 26,85 à 27 fr.; Oise, Somme, 27,25 à 2,50.

**Avoines.** — Les offres sont de plus en plus limitées par suite des réquisitions. On nous signale quelques très petites affaires traitées aux conditions suivantes : grise de Beauce, 35 fr. départ, 36 fr. Paris; grises de Bretagne, 32 à 32,10 départ; noires de Bretagne, 32,50 à 32,75 départ. Les jaunes et blanches de l'Oise, de la Somme et de la Seine-Inférieure valent départ de 33 à 33,50.

On offre des avoines d'Amérique et de la Plata aux mêmes conditions que mercredi dernier. Peu d'affaires. On cote : embarquement février-mars, américaines Clipped, 38 à 38,50; Plata 45 kilos, 37 à 37,25 caf Le Havre, Bordeaux.

**Orges.** — La hausse est considérable aujourd'hui par suite des achats de la malterie.

On a dû payer aux 100 kilos départ : Champagne et Yonne, 40 à 40,50; Beauce et Gâtinais, 40 à 41 fr. suivant qualités; Bretagne, 37 à 37,25; Poitou et Charente, 38,50; Sarthe et Mayenne, 39,50; Berry, 40 fr. Les provenances d'Espagne donnent lieu à quelques opérations : on les tient au prix de 37 et 37,50 kilos logés sur wagon Centre et Hendaye et celle de Tunisie 36 fr. sur wagon Marseille.

**Escourgeons.** — Les escourgeons, peu offerts, sont fermes sans grandes affaires : Beauce, 38,50 à 38,75; Poitou, 38 à 38,25; Champagne, 38,25 à 38,50.

**Mais.** — Les cours des maïs étrangers sont légèrement plus faibles que mercredi dernier. On cote : Plata janvier-février, 34,25 à 34,75; février-mars, 34,50 à 35,25 caf Le Havre.

**Sarrasins.** — Les offres libérales, la tendance des cours est soutenue. La demande est assez active en région parisienne et dans le Midi. On tient aux 100 kilos départ : Bretagne, 23,75; Ile-et-Vilaine, 23,85; Orne, 24,25; Manche, 24 et 24,10; Limousin, 24,50.

**J. MALLARD, courtier-représentant, 40, rue Pavé-d'Amour, MARSEILLE.** — Grains, Blés, issues, Farines.

**FARINES ET ISSUES.** — Farines. — Demande active pour les farines 74 %, mais marchandise excessivement rare. Nous cotons 51,45 la balle de 122 k. 500.

Quant aux farines dures, la vente est toujours raréfiée. Nous cotons 38,50 pour les gruaux D fleur et 39 fr. pour les gruaux D supérieurs, en revente.

**Issues.** — Le marché est excessivement ferme, la marchandise toujours rare.

Nous cotons : fabrication marseillaise 23,50 pour les sons rouges tendres; 21 fr. pour les repasses rouges tendres; 21 fr. sons durs; 19,50 à 20 fr. pour les repasses dures, le tout aux 100 kilos nus gare Marseille.

gers sont légèrement plus faibles que mercredi dernier. On cote : Plata janvier-février, 34,25 à 34,75; février-mars, 34,50 à 35,25 caf Le Havre.

**Sarrasins.** — Les offres libérales, la tendance des cours est soutenue. La demande est assez active en région parisienne et dans le Midi. On tient aux 100 kilos départ : Bretagne, 23,75; Ile-et-Vilaine, 23,85; Orne, 24,25; Manche, 24 et 24,10; Limousin, 24,50.

## Marché de Bordeaux

Mardi, 1<sup>er</sup> février.

La situation est à peu près la même que la semaine dernière.

**Blés.** — Toujours bonne demande de la meunerie, qui va jusqu'à payer 31,75 départ, ne recevant pas les quantités promises par le ravitaillement civil. Nous croyons que l'article ira encore plus haut.

**Farines.** — Situation inchangée, marchandise toujours rare, le Haut Pays n'offre rien, n'ayant pas de blé du ravitaillement civil et la plupart des moulins travaillent pour l'Intendance, les négociants qui vivent au jour le jour, se soucient peu d'acheter la farine pour risquer d'être réquisitionnés à perte, et seules, quelques affaires en farines du Centre se traitent à 44,50 Bordeaux, pour être revendues 45 fr. logé.

Le ravitaillement civil tient 43 fr. ses farines entières 74 % et la mairie tient les farines américaines, 44,50 logé quai Bordeaux.

**Issues.** — Toujours bonne demande de son gros de froment, cependant que les repasses ont un peu plus calmes actuellement. On cote : son gros Froment 22 fr.; moyen, 21 fr.; remoulages blancs, 22 fr.; repasses fines, 22 fr.; ordinaires, 21 fr. les 100 kilos Bordeaux.

**Seigles.** — Tendance soutenue. On cote : seigles Touraine, Loiret, 27,50 à 28 fr. les 100 kilos départ.

**Avoines.** — Continuent à hausser à cause des réquisitions et aussi de l'interdiction de sortir les avoines de certains départements, par exemple, les Deux-Sèvres, la Vienne, Sarthe, Haute-Loire. On cote départ Centre, de 32,25 à 32,50, et en gare Bordeaux, de 33,75 à 34 fr.

**Orges.** — Orges pays, 32 fr. les 100 kilos départ.

**Mais.** — Cet article continue également à hausser, le livrable n'est pas coté, et le disponible a augmenté de 0,50 sur la semaine passée, il vaut, sur vapeur « Flandres » attendu, 34,50 quai Bordeaux.

Le caf., de la Plata, embarquement février-mars, varie entre 35 et 36 fr. et le maïs Maroc, est coté 36 fr. caf. Bordeaux.

Par suite de la pénurie des maïs Plata, le maïs des Landes continue son mouvement de hausse, et il vaut à ce jour, roux, 27,50 fr. les 75 kilos logés départ et blancs, 26,50, livraison février-mars, et la hausse n'a pas dit son dernier mot.

On cote aussi : Cinquantin du pays, 38 fr.; roux Valence, 38 fr. les 100 kilos.

**Sarrasins.** — Bretagne, 23,75 les 100 kilos départ.

**Marché de Toulouse**  
Lundi 31 janvier.

Le Syndicat général des grains, graines et farines de Toulouse et de la région nous communique les cours suivants :

Seigle, de 22 à 22,50 les 75 kilos; orge, de 21 à 22 fr. les 60 kilos; avoine, de 16,50 à 17 fr. les 50 kilos; maïs blanc, de 25 à 26 fr. les 75 kilos; haricots, de 58 à 60 fr. l'hectolitre; fèves, de 23 à 24 francs les 65 kilos; vesces noires, de 22 à 22,50 les 80 kilos.

RG, de 23 à 24 fr.; repasses, de 19 à 20 fr.; sons, de 19,50 à 20,50 les 100 kilos.

**Adjudications, Ventes ET ACHATS PUBLICS**

### MINISTÈRE DE LA GUERRE

#### Pain de troupe à la ration

**Résultats**  
Cette (Hérault), 15 janvier. — Fourniture de pain à la ration, 51.175 kilos, à 323 millimes.

**Lunel (Hérault), 15 janvier.** — Fourniture de pain à la ration, 74.750 kilos, à 33 centimes.

**Lodève (Hérault), 15 janvier.** — Fourniture de pain à la ration, 60.375 kilos à 337 millimes.

**Avis**  
Auch (Gers). — Un concours restreint aura lieu à la Sous-Intendance d'Auch, le 12 février 1916, à 14 h. 30, pour la fourniture du pain de troupe à la ration à faire dans la place de Mirande du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai 1916. Les personnes désirant prendre part à ce concours devront faire parvenir quarante-huit heures avant la date ci-dessus leur soumission avec une pièce établissant leur qualité de Français, au Sous-Intendant militaire. Effectif à nourrir : environ 1.500 hommes.

On peut prendre connaissance des cahiers des charges à la Sous-Intendance.

**Fourrages à la Ration**  
Avis  
Le Mans (Sarthe), — 8 février. Le premier concours n'ayant pas donné de résultats, un second concours est ouvert à la première Sous-Intendance militaire du Mans, pour la fourniture journalière, dans le département de l'Eure-et-Loir, à partir du dimanche 20 février 1916, de neuf cents quintaux métriques de foin, savoir :

820 quintaux de foin pressé et 80 quintaux de foin en vrac ou en bottes. Ce concours sera clos le mardi 8 février, à 10 heures.

Pour tous renseignements, s'adresser au sous-intendant militaire.

**Substances Militaires**  
Résultats  
Oran (Algérie), 10 janvier. — Charbon de bois, 100 qtx, à 10 fr., et 500 qtx à 12 fr.

Oran (Algérie), 12 janvier. — Bois de sapin, 2.600 m. c. à 1,90; haricots secs, 50 qtx à 92,75.

**Avia**  
Casablanca (Maroc). — Erratum à l'avis au public concernant l'adjudication du 21 février 1916, à 13 heures, à Casablanca pour la fourniture de 50.000 litres de lait stérilisé.

La fourniture de lait stérilisé n'est plus divisée en lots, mais chaque offre ne devra pas porter sur une quantité

inférieure à 10.000 litres. Les délais de livraison pour chaque offre admise sont fixés ainsi qu'il suit : première moitié, dans les 50 jours, deuxième moitié dans les 80 jours.

### MARINE NATIONALE

**Résultats**  
Brest (Finistère), 31 janvier. — M. A. Sulzberger, 14, place Vendôme, à Paris, a été déclaré adjudicataire, sous réserve de l'approbation supérieure, pour la fourniture de 25.000 kilos de porc salé à 225 francs les 100 kilos.

### COMMISSION DES ORDINAIRES

**Résultats**  
Montélimar (Drôme), 31 janvier. — Epicerie Adjudicataire, aux prix de : café torréfié, 8,60; sucre cristallisé, 4,10; haricots secs, 0,90; riz, 0,45; pois cassés, jaunes, 0,60; lentilles, 0,60; morue salée, 1,80; sucre scié, 1,24; chocolat, 3,30; farine, 0,45; agues, 0,75; pommes, 0,80; sardines, 0,60; moutarde, 0,70; poivre, 4,50; épices, 4 fr.; gruère semoule, 0,70; tapioca, 1,20; pâtes alimentaires, 0,80; sel gros, 0,10; sel fin, 0,12.

**Avia**  
Lyon, — 22 février, dépôt des 6<sup>e</sup>, 36<sup>e</sup> et 56<sup>e</sup> d'infanterie coloniale, viande fraîche. Le mardi 22 février, au fort Saint-Irénée, à 14 heures, il sera procédé à l'adjudication de viande de bœuf, de porc frais, de mouton, pour une période de trois mois. Délai pour le dépôt des soumissions, 18 février.

**Embrun (Hautes-Alpes).** — Dépôt du 12<sup>e</sup> chasseurs alpins, viande fraîche. Le samedi 11 mars, il sera procédé à l'adjudication de viande de bœuf, de mouton et de porc, pour le deuxième semestre 1916.

### MINISTÈRE DU COMMERCE

Paris, — 25 février, il sera procédé, rue de Grenelle, 103, à Paris, à onze heures, à l'adjudication publique, sous soumissions fermées, d'une fourniture de 40.000 kilogrammes de gomme naturelle pour la fabrication des timbres-poste (deux lots de 20.000 kilogrammes). Les personnes désirant concourir auront à formuler une demande écrite qui devra parvenir au ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, direction de l'exploitation postale (6<sup>e</sup> bureau), rue de Grenelle, numéro 103, à Paris, avant le 16 février 1916.

**Service du ravitaillement civil**  
Lyon, 3 février. — Les résultats du concours restreint qui a eu lieu secrètement dans le cabinet du Sous-Intendant militaire, seront publiés prochainement dans notre prochain numéro.

### COURS DES CHANGES

Mercredi, 3 février.  
A Paris. — Londres, 28,17 à 28,25; Norvège, 1,60 à 1,64; Danemark, 1,59 1/2 à 1,63 1/2; Portugal, 3,90 à 4,10; Espagne, 5,56 1/2 à 5,82 1/2; Petrograd, 4,60 1/2 à 1,77 1/2; Hollande, 2,48 à 2,52; Suède, 160 1/2 à 164 1/2; Italie, 86 1/2 à 88 1/2; Suisse, 111 1/2 à 113 1/2; New-York, 5,88 1/2 à 5,94 1/2.

**A Genève.** — Le Paris gagne 20 centimes à 89,05 et le Londres 12 centimes à 25 fr.; cours qui ne s'étaient pas vu depuis longtemps. L'Italie reste à 77,75 et la Hollande à 22. Vienne 25 centimes aux environs de 64,75. Le New-York poursuit sa hausse entre 5,23 et 5,24.

**Jeudi, 4 février.**  
A Paris. — Londres, 27,90 à 28 fr.; Norvège, 1,60 à 1,64; Danemark, 1,58 1/2 à 1,62 1/2; Portugal, 3,95 à 4,10; Espagne, 5,56 1/2 à 5,82 1/2; Petrograd, 4,70 à 4,76; Hollande, 2,47 à 2,51; Suède, 161 à 165; Italie, 86 1/2 à 88 1/2; Suisse, 111 1/2 à 113 1/2; New-York, 5,86 à 5,92.

**A Genève.** — Hausse générale de tous les changes. Voici les cours : Paris, 89,20 à 89,25 (+0,20). Italie, 77,65 (inch.). Londres, 25,13 à 25,17 (+0,15). Hollande, 221 (1 fr.). Allemagne 96,10 à 96,20 (+0,40). Autriche, 65,40 (+0,65). New-York, 5,23 à 5,36 (+0,01).

### A L'ASSOCIATION NATIONALE DE LA MEUNERIE FRANÇAISE

Le comité de direction de l'Association nationale de la meunerie française vient de se réunir pour dépouiller les résultats de l'enquête ouverte par ses soins sur la crise des transports et ses conséquences. Il ressort de cette enquête la confirmation que le commerce a vu sa disposition qu'une quantité insuffisante de wagons. Cette pénurie de matériel gêne particulièrement la meunerie; le transport du blé indigène jusqu'aux moulins non situés dans les centres agricoles est, en effet, très difficile; aussi, un grand nombre de meuniers sont-ils contraints de restreindre leur fabrication, certains même ont dû l'arrêter.

Cette situation a été également constatée dans plusieurs départements producteurs, où le vide a été fait par les réquisitions des préfetures. Celles-ci prennent le blé dans telle ou telle région pour en alimenter d'autres, devenues, en raison de l'insuffisance des arrivages dans les ports, impuissantes à fournir aux moulins toutes les quantités de blés exotiques demandées et promises.

Ajoutons qu'au cours de la réunion les minotiers semouliers ont fait connaître qu'ils manquaient de blé dur.

### ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES COMMISSIONNAIRES ET COURTIERS EN FARINES

De Paris et de la région Parisienne

On nous communique l'appel suivant : Isolés, inorganisés que nous sommes, nous Commissionnaires et Courtiers en farines, nos intérêts ont été sacrifiés depuis le début de la guerre.

Dans toutes les discussions d'ordre économique qui se sont déroulées au Parlement, dans les Ministères et Préfectures, particulièrement au cours de celles sur la vie chère, sur les ravitaillements et la taxation du pain, des blés et farines, notre rôle a toujours été amoindri et quelquefois déconsidérablement parce que nous commissionnaires et courtiers de métier, pour beaucoup de père en fils, qui ne travaillons qu'un seul et même article, nous avons trop souvent été confondus par le Gouvernement, les hommes politiques, la presse et l'opinion avec des intermédiaires venus d'on ne sait où et qui n'ont

jamais cherché qu'à monayer leurs relations pour la conclusion de « marchés de guerre ».

Au moment de la mobilisation toutes les professions se sont trouvées bouleversées, mais toutes celles qui possédaient une organisation syndicale ou amicale se sont ressaisies et défendues et ont repris peu à peu une vie normale.

Pour nous, au contraire, les choses ont été de mal en pis et le dernier décret celui du 31 décembre 1915, est notre coup de grâce.

Si, comme nous vous croyez que par le groupement de nos énergies et de nos intelligences nous puissions faire comprendre à nos Gouvernements que bien des erreurs dans la circulation et la répartition des farines à la Boulangerie ne se seraient pas produites si on avait recouru à nos services et à notre expérience, si, comme nous, vous voulez revendiquer votre droit à la vie, si vous voulez faire face à toutes vos charges sociales et commerciales, contributions, loyers, etc., si, par votre seul travail, vous voulez faire vivre votre famille et aider ceux qui souffrent de la guerre, donnez-nous votre adhésion.

Nous vous réunirons très rapidement

PRIMEURS, LEGUMES, FRUITS

Lyon, 3 février. — On cote : pois d'Algérie, de 60 à 70 fr.; courmards, de 130 à 150 fr.; tomates d'Algérie, de 30 à 40 fr.; Hollande Algérie lavée, 50 fr.; id. 40 fr.; de 40 à 45 fr.; id. du Var, de 50 à 60 fr.; haricots d'Algérie, de 100 à 150 fr.; 60 fr.; haricots d'Italie, de 30 à 35 fr.; pissenlits, oignons d'Italie, de 20 à 25 fr.; radis, de 15 à 25 fr.; persil, de 20 à 25 fr.; radis verts, navets, de 8 à 10 fr.; carottes, de 13 à 22 fr.; aulx, de 150 à 160 fr.; épinards à 22 fr.; id. du Midi, de 10 à 15 fr.; pommes de 20 à 28 fr.; id. du Midi, de 15 à 18 fr.; noix sèches, de 60 à 90 fr.; id. communes Canada, de 25 à 45 fr.; id. communes, de 15 à 25 fr. les 100 kilos.

Châteaurenard, 3 février. — L'approvisionnement de notre marché diminue quelque peu. Prix stationnaires. Achats très longs, le marché n'est évacué qu'à huit heures du matin. On cote pour ce matin : poires, de 30 à 40 fr.; pommes, de 20 à 30 fr.; dattes, 100 fr.; figues cosenza, de 100 à 120 fr.; noix, de 85 à 90 fr.; olives noires, de 75 à 80 fr.; pommes de terres early roses, 10 francs; rondes blanches, de 13 à 15 fr.; nouvelles d'Afrique, de 35 à 40 fr.; tomates d'Afrique, 60 fr.; navets, de 15 à 18 francs; persil, de 20 à 22 fr.; oignons, de 35 à 40 fr.; laurier saucis, 10 fr.; oignons de Bruxelles, de 90 à 100 fr.; escargots, 60 fr.; le tout aux 100 kilos.

Nice (Alpes-Maritimes), 3 février. — On cote : choux verts, 12 fr. les 100 kilos; choux-fleurs, de 3 à 5 fr. la douzaine; poireaux, de 0,40 à 0,60; laitues, de 0,30 à 0,60; fraises, de 0,25 à 0,70 la douzaine; épinards, 25 fr.; céleris, de 2,50 à 3 fr. la douzaine; navets, 8 fr. les 100 kilos.

LEGUMES SECS

Bordeaux, 2 février. — Cet article est lourd sur notre marché et sans vente aussi n'offre-t-on presque rien des Landes, de la région laquelle est payée de 70 à 75 fr. les 100 kilos suivant qualité. On cote : haricots Landes surchoix, 90 francs; extras, 87 fr.; moyens, 85 fr.; cocots, 84 fr.; lingots, 87 fr.; Vendée lingots, de 85 à 86 fr.; gros riz, 83 fr. les 100 kilos départ. Sans demande.

HARICOTS DU LIMOUSIN

A. Defays, Aix-sur-Vienne (H.-V.) HARICOTS LINGOTS ET DIVERS en magasins. S'adresser Crozat, Limoges.

SORGHOS

Pierrelatte (Drôme), 3 février. — On cote : sorghos paille, de 30 à 40 fr.; graine, de 26 à 27 fr. les 100 kilos.

GRAINES OLEAGINEUSES

Bordeaux, 2 février. — La graine de lin Plata n'est plus offerte, par les importateurs depuis longtemps, la graine de lin Maroc est introuvable et l'on considère cet article comme épuisé, il y aurait des acheteurs à 55 fr. les 100 kilos, mais pas de vendeurs. Pierrelatte (Drôme), 3 février. — On cote : graine de colza, de 55 à 56 fr. les 100 kilos.

GRAINES DIVERSES

Bordeaux, 2 février. — Chênevis de Mandouchie, depuis longtemps, on ne parle plus de cet article, il ne se vend plus à la balle, mais à la livre, sur un prix qui atteint souvent et dépasse même la parité de 100 fr. les 100 kilos. Millet Landes, 42 fr.; millade Landes, 45 fr. les 100 kilos départ.

HUILES

Marseille, 3 février. — On cote : huile d'arachide neutre, 155 fr.; Gambie, 170 francs; rufisque disponible, 172 fr.; irvabile, 175 fr.; raffinée disponible, 165 francs; livrable, 170 fr.; sésame raffinée disponible, 162 fr.; livrable 160 francs. Huiles à fabriquer. — Arachide disponible, 144 fr.; livrable, 148 fr.; coprah, disponible et livrable, 167 fr.; Grand Basam, 123 fr.; Bonny, 127 fr.; Niger, 120 francs; Lagos, 128 fr.; Benin, 127 francs.

HUILES D'OLIVES

Châteaurenard, 3 février. — On traite quelques affaires en huiles d'olive, et il n'est que péniblement qu'on arrive à acheter par petites quantités, les cours se maintiennent pour le moment, de 205 à 215 fr. les 100 kilos fûts à rendre. Salon, 2 février. — Huiles d'olive. — La récolte a été pour ainsi dire nulle dans la région, les prix qui avaient débuts à 2,20 les 100 kilos, ont progressé et les rares détenteurs tiennent maintenant 2 fr. 50 les 100 kilos pour les huiles de Provence; d'autre part, on annonce une baisse de 8 à 10 fr. par 100 kilos sur les huiles d'Espagne, tant il s'est fait des achats importants; les huiles de Tunisie ont également subi un mouvement de baisse, mais moins accentué.

HUILES MINERALES, PETROLES

Lyon, 4 février. — On cote : pétrole, 37,25; essence ordinaire, 54,50 l'hectolitre; benzo-moteur, 44,75 la caisse.

BEURRE, ŒUFS, VOLAILLES

Lyon La Martinière, 4 février. Dinde... la pièce 6... 12... 4... 5... 9... Canards... 3... 4... 3... Volailles 1er choix... la pièce 4... 3... 3... 2... 3... 2... 1... 1... 20... Œufs... la pièce... 4... 40... 1... 50... 1... 20... Bourgoin (Isère), 3 février. — Assez bien approvisionné. Vente active. Prix fermes.

SAVONS

Marseille, 3 février. — Cours très tenus, hausse nouvelle en perspective, conséquence de celle des matières premières. On cote : Blanc pur à l'huile d'olive, de 105 à 108 fr.; blanc extra pur, de 118 à 120 fr.; blanc augmenté, de 108 à 112 fr.; blanc export, de 110 à 115 fr.; jaune résineux extra, de 96 à 98 fr.; blanc au suif, de 116 à 118 fr.; vert à l'huile de pulpes, de 101 à 103 fr.; brun extra, de 86 à 90 fr.; rosé, de 87 à 90 fr.; noir, de 75 à 78 fr.; poudre de savon pure parfumée, de 200 à 220 fr.; bleu pur pâte ou vi, de 95 à 98 francs.

NOUVELLES DES RECOLTES EN TERRE

Sablé-sur-Sarthe (Sarthe), 31 janvier. Marché peu fréquenté par la culture qui pour le moment n'a plus guère de céréales à vendre tout étant bien épuisé dans notre région. Nous cotons : blé choix, de 30 à 30,50; orge brasserie, de 34 à 35 fr.; sarrasin, 25 fr. les 100 kilos. Farines de cylindre 1er, 41,50; son gros, de 19 à 20 fr. les 100 kilos. Orthez (Basses-Pyrénées), 1er février. — Marché peu important. Prix fermes. Nous cotons : blé ordinaire, de 24,30 à 25 fr. les 80 kilos; avoine grise d'hiver, de 18 à 19 fr. les 50 kilos; maïs, de 23 à 24 fr. les 75 kilos. Pierrelatte (Drôme), 4 février. — Il reste peu de céréales, les affaires sont paralysées pour les avoines par la réquisition. Les graines fourragères sont demandées. Nous cotons : blé choix, de 31,50 à 32 fr.; blé ordinaire, 31 fr.; seigle, 27,50; avoine, de 32 à 33 fr.; orge, de 32 à 33 francs; sarrasin, 27,50 les 100 kilos. Farines de cylindre 2, 43 fr.; farines de meules rondes, 42 fr.; son gros, 19 francs; son fin, 18 fr.; feurage blanc, de 19 à 21 fr. les 100 kilos.

FARINES DE FÉVEROLES

(Pureté garantie) marque LA ROSE. SPÉCIALITÉ DE FÉVEROLES CASSEES (PREMIER CHOIX) Sous-Produits pour l'Agriculture F.-N. BERTORA & Co 24, Boulevard de la Madeleine, MARSEILLE Téléphone : 15-48 Ancienne Maison P. GINET & Co Fournisseurs de la Marine, des Grands Armateurs de France et des Colonies Agricultrices Première récompense aux Expositions de Lyon, Philadelphie Paris, etc.

TOURTEAUX

Marseille, 4 février. — Marché très ferme. Coromandel faibles. On cote les 100 kilos : Coprah Cochon... 32... 28... 28... 27... 50... Lin pur 1er choix... 33... 32... 32... 32... 32... Arachide Russe extra... 21... 20... 20... 20... 20... Arachide Russe courant... 20... 20... 20... 20... 20... Sésame blanc 1er choix... 20... 20... 20... 20... 20... Sésame gris de l'Inde... 19... 19... 19... 19... 19... Palmiste naturel... 17... 17... 17... 17... 17... Pavot blanc... 17... 17... 17... 17... 17... Ricin fumure... 12 à 13... 12 à 13... 12 à 13... Tourteaux sulfurés. — On cote : Arachide sulfurée 7 à 8 % d'azote nu... 18... 17... 17... Colza sulfurée 5 à 6 % d'azote nu... 15... 15... Ricin sulfurée 4 à 5 % d'azote nu... 13... 13... 13... Lyon, 4 février. — La demande reste suivie mais par suite du manque de stock les affaires sont limitées. On cote : cerneaux, 24 fr.; tourteaux de colza, 15,50 les 100 kilos départ.

BOIS

Aurillac (Cantal), 29 janvier. — Le bois de hêtre pour l'industrie vaut de 3 à 3,20 les 100 kilos. Genève (Suisse), 29 janvier. — Bois fayard, 26 fr.; chêne, de 20 à 22 fr.; sapin, de 22 à 23 fr. le stère.

METAUX

Lyon, 3 février. — On cote les 400 kilos : cuivre en lingots affiné, de 295 à 305 fr.; id. en planche rouge, 410 fr.; id. en planche jaune, 460 fr.; étain Banca en lingots, de 580 à 590 fr.; Billiton et détroits en lingots, de 575 à 585 fr.; plomb doux, première fusion en saumons de 105 à 110 fr.; plomb ouvré, tuyaux et feuilles, de 120 à 125 fr.; zinc refondu deuxième fusion, 245 fr.; zinc en feuilles V. M. et Cie R. A., 305 fr.; zinc en feuilles autres marques, 305 fr.; nickel brut pour fonderie, de 510 à 560 fr.; id. laminé, de 585 à 710 fr.; aluminium brut pour fonderie, de 570 à 620 fr.; id. laminé, de 770 à 830 fr.; acier laminé première classe, 67 fr.; id. à double T. A. O., 67 fr.; tôles ordinaire 8 millimètres et plus, 67 francs. Londres, 4 février. — Cuivre. — Marché calme. Bonne marque marchande 94 livable 10/16 à 94 liv. 15/16 la tonne au comptant (265,16 à 265,85 les 100 kilos); 93 liv. 15/16 à 94 liv. 15/16 (263,04 à 263,76 à trois mois); Electrolytique 124 liv. 1/2 à 127 liv. 1/2 (347,94 à 356,36). Etain. — Marché calme. Détroits 478 liv. 15/16 à 479 liv. 1/2 la tonne au comptant (504,55 à 502,27 les 100 kilos); 479 liv. 1/2 à 479 liv. 10/16 (502,97 à 503,67) à trois mois. Anglais 180 liv. 16/16 à 181 liv. 10/16 (506,48 à 511,28). Plomb. — Etranger 31 liv. 7/8 à 30 liv. 17/16 la tonne (87,96 à 86,51 les 100 kilos); Anglais 32 liv. 5/8 (90,49). Zinc. — Bonnes marques ordinaires, 96 liv. 1/2 à 82 liv. 1/2 la tonne (252,54 à 230,09 les 100 kilos) au comptant. Antimoine. — On cote : Chine 120 liv. la tonne (336,72 les 100 kilos). Aluminium. — On cote : liv. 1/2 la tonne (300 les 100 kilos).

Paris, 3 février. — Vieux métaux. On cote aux 100 kilos franco Paris : mitraille de cuivre rouge non étamé, de 230 à 235 francs; mitraille de cuivre premier choix, de 215 fr.; pendants de cuivre premier choix, de 200 à 210 fr.; id. deuxième choix, de 180 à 195 fr.; ferrure de cuivre rouge, 220 francs; id. jaune, 140 fr.; id. laiton, de 180 à 185 francs.

PEAUX DE LAPINS

Les détenteurs de bonnes peaux d'hiver refusent de se débarrasser de leur marchandise au niveau actuel des prix; tout en escomptant une amélioration de la situation actuelle, on ne saurait laisser entrevoir à nos lecteurs des prix élevés. La production des peaux de lapins est relativement normale, tandis que la puissance d'absorption des fabricants est limitée, tant à cause de la pénurie de personnel que de la rareté des ingrédients pour la conservation des peaux. Cours des peaux de lapins selon qualité et classement. — Peaux d'Automne (prix au kilo) : Sud-Ouest, de 0,70 à 0,75; Charente mélangée, de 0,70 à 0,75; Sud-Est, de 0,60 à 0,65; Midi, de 0,60 à 0,65; Poitou (rondes), de 0,70 à 0,75; Normandie et Bretagne, de 0,75 à 0,80; Nord et Picardie, de 0,75 à 0,80; Est, de 0,80 à 0,85; Bourgogne, de 0,85 à 0,90; Limousin rondes, de 0,70 à 0,75; Limousin plates, de 0,80 à 0,85; Auvergne, de 0,80 à 0,85; Dauphiné, de 0,75 à 0,80.

AUJOURD'HUI LES PETITES ANNONCES

A LA QUATRIEME PAGE

Marchés aux Grains

Nouvelles des Récoltes en terre Sablé-sur-Sarthe (Sarthe), 31 janvier. Marché peu fréquenté par la culture qui pour le moment n'a plus guère de céréales à vendre tout étant bien épuisé dans notre région. Nous cotons : blé choix, de 30 à 30,50; orge brasserie, de 34 à 35 fr.; sarrasin, 25 fr. les 100 kilos. Farines de cylindre 1er, 41,50; son gros, de 19 à 20 fr. les 100 kilos. Orthez (Basses-Pyrénées), 1er février. — Marché peu important. Prix fermes. Nous cotons : blé ordinaire, de 24,30 à 25 fr. les 80 kilos; avoine grise d'hiver, de 18 à 19 fr. les 50 kilos; maïs, de 23 à 24 fr. les 75 kilos. Pierrelatte (Drôme), 4 février. — Il reste peu de céréales, les affaires sont paralysées pour les avoines par la réquisition. Les graines fourragères sont demandées. Nous cotons : blé choix, de 31,50 à 32 fr.; blé ordinaire, 31 fr.; seigle, 27,50; avoine, de 32 à 33 fr.; orge, de 32 à 33 francs; sarrasin, 27,50 les 100 kilos. Farines de cylindre 2, 43 fr.; farines de meules rondes, 42 fr.; son gros, 19 francs; son fin, 18 fr.; feurage blanc, de 19 à 21 fr. les 100 kilos.

PARIS-LA VILLETTE

MARCHE DU LUNDI 31 JANVIER

Bœufs. — Amenés : 828; renvoyés : 0. Plus nous allons, plus les apports vont en diminuant; c'est ainsi qu'aujourd'hui on comptait 350 porcs de moins que lundi dernier. Ce manquant assez sensible a eu pour résultat d'exagérer les prétentions des vendeurs; aussi, avons-nous une hausse moyenne de 0,07 centimes par livre. On payait la première qualité de 1,10 à 1,12; la seconde, de 1,07 à 1,08; la troisième, de 1,02 à 1,05 le demi-kilo.

MARCHE DU MARDI 1er FEVRIER

Bœufs. — Amenés : 1.330; renvois : environ 250; entrés aux abattoirs, 123; en tout : 1.453. L'approvisionnement de notre marché aux bœufs du mardi va en augmentant d'une façon constante depuis quelques semaines. Aujourd'hui, nous avons un apport de près de 100 bêtes de plus que mardi dernier. La marchandise est toujours assez variée et assez facilement leur prix. Néanmoins, l'accroissement des arrivages détermine un peu de calme sur les cours. On cotait les limousins de 1 à 1,15, suivant qualité; les bourbonnais premier choix, de 0,95 à 1,10; deuxième qualité, de 0,82 à 0,95; troisième qualité, de 0,65 à 0,80; bœufs divers, de 0,65 à 0,85 le demi-kilo poids mort. Au poids vif, on payait les limousins extra de 0,65 à 0,68; en qualité inférieure, de 0,58 à 0,65; bourbonnais extra, de 0,60 à 0,65; première qualité, de 0,50 à 0,60; deuxième qualité, de 0,40 à 0,50; troisième qualité, de 0,32 à 0,40; bœufs divers, de 0,32 à 0,53; les auvergnats, de 0,50 à 0,63 suivant qualité. Veaux. — Amenés : 445; renvois, 0; entrés aux abattoirs, 72; au total : 517. Les apports sont un peu inférieurs à ceux de mardi dernier, aussi, comme la demande reste à peu près la même, il s'ensuit que la baisse observée à notre marché de vendredi est complètement arrêtée. Il ne faut au contraire voir aujourd'hui le prix bien soutenu et en hausse. On cotait comme suit : veaux extra, de 1 à 1,05; première qualité, de 0,95 à 1 fr.; deuxième qualité, de 0,90 à 0,95; troisième qualité, de 0,80 à 0,90 le demi-kilo. Moutons. — Amenés : 862; renvois : 0; entrés aux abattoirs, 423; au total : 1.285. Nous avions un fort marché aux moutons, mais comme la demande est assez bonne, les prix se maintiennent facilement. On payait : première qualité, de 1,40 à 1,45; deuxième qualité, 1,35 à 1,38; troisième qualité, 1,30 à 1,40 le demi-kilo.

MARCHE DU JEUDI 3 FEVRIER

Moutons. — Amenés : 288; renvoyés : 0. — Bien que le nombre d'amenés fut aussi réduit que jeudi dernier, la vente a eu un courant ordinaire, et les cours pratiqués ont indiqué une certaine faiblesse sur ceux payés aux précédents marchés. On payait les premiers choix de 1,39 à 1,45; les seconds, de 1,27 à 1,30; les troisièmes, de 1,15 à 1,21 le demi-kilo. Porcs. — Amenés : 283; renvois : 0. — L'apport était encore plus faible que celui d'il y a huit jours. Inutile de dire que les transactions se sont faites facilement, mais sans cependant amener de changement sur les cours pratiqués lundi. On payait la première qualité de 1,10 à 1,12; la seconde, de 1,07 à 1,08; la troisième, de 1,02 à 1,05 le demi-kilo.

MARCHE DU VENDREDI 4 FEVRIER

Bœufs. — Amenés : 389; entrés aux abattoirs, 114; au total : 503. Allure générale plutôt calme, les acheteurs peu nombreux et les arrivages plus que suffisants pour les besoins de la consommation. En veaux et en gros bétail, qualité généralement bonne, peu de bêtes de fourniture, les limousins formaient près de la moitié des entrées. On cotait les limousins extra, de 1,15 à 1,18; premier choix, de 1,02 à 1,12; deuxième choix, de 0,90 à 1 fr., le demi-kilo poids mort. Au poids vif on payait les limousins premier choix de 0,65 à 0,68; deuxième choix, de 0,60 à 0,65; troisième choix, de 0,52 à 0,55 le demi-kilo. Bourbonnais premier choix, de 1,10 à 1,15; deuxième choix, de 1 à 1,05; troisième choix, de 0,80 à 1 fr. le demi-kilo poids mort.

LA REQUISITION DES VINS

Le sous-secrétaire d'Etat de l'Intendance communique la note suivante : « Un certain nombre de rapports ayant été constatés dans le règlement des indemnités dues pour les réquisitions des vins, M. Thierry, sous-secrétaire d'Etat du ravitaillement et de l'intendance, vient d'adresser de pressantes instructions aux fonctionnaires de l'intendance pour leur signaler à nouveau l'intérêt particulier qu'il attache à l'accomplissement rapide des formalités administratives en cette matière. Il leur rappelle qu'ils doivent poursuivre, dans le plus bref délai possible, l'accomplissement de la mesure récente qui permet aux intéressés de toucher immédiatement un acompte de 1/10. Enfin, pour secondar, dans la plus grande mesure possible, les intérêts de la viticulture, il leur fait connaître que pour les vins de la récolte de 1913, comme cela a déjà été prescrit pour la récolte de 1914, il a, par décision du 22 janvier 1915, autorisé le mandatement des deux tiers des sommes offertes par l'administration au profit des prestataires qui n'acceptent pas ces offres. Une mission est envoyée dans les régions viticoles à l'effet de se concerter avec les fonctionnaires de l'intendance, au sujet de la prompte exécution de ces dispositions et des mesures à prendre pour renseigner complètement les municipalités et les intéressés sur les formalités à remplir pour le règlement des indemnités, formalités dont l'exécution est fréquemment la cause des retards signalés. »

MARSEILLE

MARCHE DU MERCREDI 2 FEVRIER

Moutons du Pays et de réserve. — Amenés : 5.015. Nous avions, 1.500 bêtes de plus que la semaine dernière. Malgré cet excédent, les cours se sont maintenus fermes. On payait les moutons de 280 à 290 fr.; les brebis premier choix, de 280 à 290 fr.; et les inférieures, de 260 à 275 fr. Bonne vente, mais calme. Bœufs du Pays. — Amenés : 141 bœufs et 113 vaches. Renvois, 20. Nous avions cent têtes de plus que le marché précédent. Les cours ont subi une baisse approximative de 8 fr. pour les bœufs. On cotait les bœufs limousins de 230 à 232 francs; les gris, de 217 à 222 fr.; et les vaches laitières, de 220 à 222 fr., et de montagne, de 210 à 215 fr. Vente calme.

Paris-La Vilette

MARCHE DU LUNDI 31 JANVIER

Bœufs. — Amenés 2480 2167 212 212 196 Vaches... 1259 1077 226 212 196 Taureaux... 329 290 208 200 188 Veaux... 987 957 354 310 254 Moutons... 10967 10967 286 260 220 Porcs... 3531 3531 300 288 268 Demande bonne et vente active par suite du temps devenu plus froid. Néanmoins, le gros bétail se maintient péniblement et accuse une dépréciation de 2 fr. aux 100 kilos. Les veaux indiquent un recul de 4 à 10 fr. et les porcs de 8 fr. aux 100 kilos sur les cours du marché précédent. Bons bœufs, de 1,14 à 1,20 le demi-kilo net (0,68 à 0,72 le demi-kilo vif), sortes ordinaires et inférieures, de 0,87 à 1,07 le demi-kilo net (0,44 à 0,58 le demi-kilo vif). Taureaux, de 0,95 à 1,05 le demi-kilo net (0,42 à 0,52 le demi-kilo vif). Bons veaux, de 1,79 à 1,89 de demi-kilo net (1,07 à 1,13 le demi-kilo vif), sortes ordinaires et inférieures, de 1,09 à 1,59 le demi-kilo net (0,55 à 0,80 le demi-kilo vif). Bons petits moutons vendus de 1,41 à 1,59 le demi-kilo net (0,67 à 0,78 le demi-kilo vif), sortes ordinaires et inférieures, de 0,94 à 1,28 le demi-kilo net (0,45 à 0,62 le demi-kilo vif). Porcs de bonne qualité, de 1,06 à 1,58 le demi-kilo net (1,06 à 1,45 le demi-kilo vif), sortes ordinaires et inférieures, de 1,19 à 1,40 le demi-kilo net (0,80 à 1 fr. le demi-kilo vif).

MARCHE DU MARDI 1er FEVRIER

Bœufs. — Amenés : 1.330; renvois : environ 250; entrés aux abattoirs, 123; en tout : 1.453. L'approvisionnement de notre marché aux bœufs du mardi va en augmentant d'une façon constante depuis quelques semaines. Aujourd'hui, nous avons un apport de près de 100 bêtes de plus que mardi dernier. La marchandise est toujours assez variée et assez facilement leur prix. Néanmoins, l'accroissement des arrivages détermine un peu de calme sur les cours. On cotait les limousins de 1 à 1,15, suivant qualité; les bourbonnais premier choix, de 0,95 à 1,10; deuxième qualité, de 0,82 à 0,95; troisième qualité, de 0,65 à 0,80; bœufs divers, de 0,65 à 0,85 le demi-kilo poids mort. Au poids vif, on payait les limousins extra de 0,65 à 0,68; en qualité inférieure, de 0,58 à 0,65; bourbonnais extra, de 0,60 à 0,65; première qualité, de 0,50 à 0,60; deuxième qualité, de 0,40 à 0,50; troisième qualité, de 0,32 à 0,40; bœufs divers, de 0,32 à 0,53; les auvergnats, de 0,50 à 0,63 suivant qualité. Veaux. — Amenés : 445; renvois, 0; entrés aux abattoirs, 72; au total : 517. Les apports sont un peu inférieurs à ceux de mardi dernier, aussi, comme la demande reste à peu près la même, il s'ensuit que la baisse observée à notre marché de vendredi est complètement arrêtée. Il ne faut au contraire voir aujourd'hui le prix bien soutenu et en hausse. On cotait comme suit : veaux extra, de 1 à 1,05; première qualité, de 0,95 à 1 fr.; deuxième qualité, de 0,90 à 0,95; troisième qualité, de 0,80 à 0,90 le demi-kilo. Moutons. — Amenés : 862; renvois : 0; entrés aux abattoirs, 423; au total : 1.285. Nous avions un fort marché aux moutons, mais comme la demande est assez bonne, les prix se maintiennent facilement. On payait : première qualité, de 1,40 à 1,45; deuxième qualité, 1,35 à 1,38; troisième qualité, 1,30 à 1,40 le demi-kilo.

MARCHE DU JEUDI 3 FEVRIER

Bœufs. — Amenés 1317 1307 228 214 193 Vaches... 735 717 228 214 193 Taureaux... 215 215 200 202 190 Veaux... 797 797 360 316 260 Moutons... 4721 4721 332 270 230 Porcs... 3190 3190 300 288 268 Marché très ferme avec des affaires actives sur une très bonne demande motivée par un temps favorable. Les prix s'inscrivent en hausse de 2 fr. pour le gros bétail, de 6 fr. pour les veaux, le tout aux 100 kilos. Les porcs se sont maintenus au niveau précédent, tandis que les moutons sont en avance sensible. Bons bœufs, de 1,16 à 1,22 le demi-kilo net (0,69 à 0,73 le demi-kilo vif), sortes ordinaires et inférieures, de 0,89 à 1,09 le demi-kilo net (0,45 à 0,54 le demi-kilo vif). Taureaux, de 0,97 à 1,07 le demi-kilo net (0,43 à 0,53 le demi-kilo vif), suivant qualité. Bons veaux, de 1,84 à 1,94 le demi-kilo net (1,10 à 1,15 le demi-kilo vif), sortes ordinaires et inférieures, de 1,14 à 1,64 le demi-kilo net (0,57 à 0,83 le demi-kilo vif). Bons petits moutons vendus, de 1,46 à 1,64 le demi-kilo net (0,70 à 0,80 le demi-kilo vif), sortes ordinaires et inférieures, de 0,99 à 1,33 le demi-kilo net (0,50 à 0,65 le demi-kilo vif). Porcs de bonne qualité, de 1,06 à 1,56 le demi-kilo net (1,06 à 1,45 le demi-kilo vif), sortes ordinaires et inférieures, de 1,19 à 1,40 le demi-kilo net (1 fr. à 0,80 le demi-kilo vif).

FOIRES ET MARCHÉS

Bourg (Ain), 2 février.

Notre foire a été bien fournie en bestiaux de toutes espèces. La vente a été bonne sur des bêtes à cornes de premier choix, calme sur les autres. Les porcs gras n'ont plus de cours et se vendent presque sans être marchandés à n'importe quel prix. Vente plus calme sur les veaux avec baisse. Bœufs de boucherie, bêtes de fourniture, taureaux, vaches pour boucherie, génisses, de 80 à 104 fr.; moutons et brebis, de 100 à 120 fr.; veaux, de 140 à 160 fr.; porcs, de 205 à 220 fr.; cochons gras, de 190 à 200 fr. Le tout aux 100 kilos sur pied.

Cholet (Maine-et-Loire), 29 janvier.

114 têtes de gros bétail gras de moins que samedi dernier : 22 janvier, 278; 29 janvier, 164. On a vendu : bœufs de boucherie, 42, de 0,82 à 0,92; bœufs de trait, 8, de 1,400 à 1,800 fr. la paire; taureaux, 11, de 0,80 à 0,90; vaches pour boucherie, 62, de 0,79 à 0,89; vaches laitières, 10, de 450 à 600 fr. la pièce; veaux, 8, de 1,20 à 1,30 le kilo sur pied; porcs, 38, de 1,05 à 1,15 le demi-kilo sur pied; laitons, 16, de 35 à 45 fr. la pièce. Dijon (Côte-d'Or), 3 février. — On a vendu : moutons, de 2,40 à 3 fr.; 47 veaux, de 1,70 à 1,86, 45 porcs, de 2,24 à 2,30 le kilo. Grenoble, 28 janvier. — On a vendu : bœufs, 10, de 210 à 220 fr.; vaches, 11, de 200 à 220 fr.; veaux, 85, de 120 à 158 fr.; moutons, 232, de 220 à 260 fr.; porcs, 10, de 210 à 215 fr. Matour (Saône-et-Loire), 3 février. — On a vendu : moutons, 21, de 115 à 130 francs; veaux, 23, de 170 à 190 fr.; porcs 92, de 200 à 204 fr.; laitons, 13, de 67 à 75 fr.

Au poids vif, on payait les bourbonnais premier choix, de 0,60 à 0,65; deuxième choix, de 0,53 à 0,58; bœufs divers, de 0,48 à 0,52 le demi-kilo. Veaux. — Amenés : 594; entrés aux abattoirs : 98; au total : 192. Quelques veaux extra ont été vendus de 0,95 à 0,97; mais on cotait couramment comme suit : première qualité, de 0,80 à 0,90; deuxième qualité, de 0,70 à 0,75; troisième qualité, de 0,60 à 0,65 le demi-kilo.

MARCHE DU MERCREDI 2 FEVRIER

Moutons du Pays et de réserve. — Amenés : 5.015. Nous avions, 1.500 bêtes de plus que la semaine dernière. Malgré cet excédent, les cours se sont maintenus fermes. On payait les moutons de 280 à 290 fr.; les brebis premier choix, de 280 à 290 fr.; et les inférieures, de 260 à 275 fr. Bonne vente, mais calme. Bœufs du Pays. — Amenés : 141 bœufs et 113 vaches. Renvois, 20. Nous avions cent têtes de plus que le marché précédent. Les cours ont subi une baisse approximative de 8 fr. pour les bœufs. On cotait les bœufs limousins de 230 à 232 francs; les gris, de 217 à 222 fr.; et les vaches laitières, de 220 à 222 fr., et de montagne, de 2

# PETITES ANNONCES

## TARIF ET CONDITIONS

Sous cette rubrique, nos abonnés et lecteurs désireux de vendre ou d'acheter un fonds de commerce, un produit quelconque, du matériel neuf ou d'occasion, de trouver un employé sérieux, un as. etc., un commanditaire, de même que ceux à la recherche d'une situation pour eux ou un tiers auquel ils s'intéressent, pourront faire paraître des annonces aux conditions suivantes :

Cinquante centimes par ligne de 30 lettres ou signes et par annonce publiée moins de dix fois.

Quarante centimes par ligne de 30 lettres ou signes et par annonce insérée au moins dix fois.

Toute ligne commencée sera facturée pour une ligne entière.

Le texte des annonces devra être adressé à la Direction du Journal, sur feuille détachée, très lisiblement écrit et accompagné du montant.

## USINE A VENDRE OU A LOUER

FORCE MOTRICE 100 H.P., 2 turbines, à louer en Saône-et-Loire. Adres. Moreau, La Ferté, Varennes-le-Grand (Saône-et-Loire).

MOULIN en Saône-et-Loire, 100 H.P., 2 turbines, 5 cylindres, à pierres meules, à louer avec 30 Ha terres et prés. Adres. Moreau, La Ferté, Varennes-le-Grand (Saône-et-Loire).

ON LOUERAIT MOULIN à meules, bon état. Production minimum 2.000 kilos. De préférence rayon 30 kilomètres Lyon et à proximité gare. On

sous-louerait au besoin moulin arrêté cause mobilisation. Pressé. Faire offres Bureau du Journal, 174, M. Burel.

## MATERIEL NEUF ET D'OCCASION

A VENDRE un moteur à essence, horizontal, fixe, système « Otto », dix chevaux, en parfait état de fonctionnement. S'adresser à M. Neter, bureau du Journal, n° 23.

RICHE OCCASION belle caisse enregistreuse « La Nationale », fonctionnant à la main ou à l'électricité, pour restaurants, hôtels, magasins, etc. S'adresser au Bureau du Journal, n° 101, à M. Denard.

## FONDS DE COMMERCE

GRAND BEAU CAFE réparé à neuf, bien situé, à Vienn (Isère), à vendre, cause de maladie, sacrifié. Prix : 6.000 fr. S'adresser à M. Robin, Bureau du Journal, n° 184.

A VENDRE usine de chocolaterie, bénéfices nets prouvés, 20.000 fr. Prix intéressant. Affaire sérieuse. Ecrire Guichard, 81, rue de la République, à Lyon.

BEAU CAFE-CINEMA dans la Drôme, bon prix. Affaire sérieuse. Ecr. Guichard, 81, rue de la République, Lyon. Pressé.

A CEDER ancienne Maison de Grains et Graines. S'adresser à M. Bourrier, Bureau du Journal n° 35.

OFFRES ET DEMANDES D'EMPLOIS GARÇONS BOUCHERS sont demandés dans grande boucherie méridionale. S'adresser à M. Gautier, publicité du « Courrier du Commerce », n° 232.

JEUNE FILLE disposant de plusieurs heures par jour, cherche travaux de copie ou autre à faire à domicile. S'adresser au Journal, M. Julian, publicité, n° 250.

PROPRIETAIRE dans les Alpes, possédant une ferme de 200 HP avec grand bâtiment et terres, à proximité gare, cherche industriel à même de l'utiliser. S'adr. Bureau du Journal, à M. Chenu, n° 112.

PREPOSE fourrages militaires non mobilisable, libre, de la partie graius, demande emploi dans service ou maison grains, minoterie. Bonnes références. Marcelin, bur. du Journal, 21.

SITUATION stable offerte à homme possédant une bonne instruction et à

même d'occuper un poste de rédacteur dans importat. journal. S'adresser à M. Goularel, Bureau du Journal.

REFUGIE des pays envahis, ancien professeur de sténographie et de langues, habitant actuellement Lyon, cherche leçons particulières, traductions à faire ou tout autre emploi, sérieuses références. S'adresser à M. Alex, Bureau du Journal.

## REPRESENTATION

GRANDE MAISON de fromages, sérieuse, cherche représentants à la commission, dans toutes les villes importantes de France. S'adresser Renfer, Bureau du Journal, 32.

CHEF d'importante Maison commerciale de Chalons-sur-Saône, non mobilisable, connaissant l'alimentation, farines, etc., désire s'adjoindre représentation sérieuse. Dépôt ou Gérance. S'adresser M. Joly, Bureau du Journal, 48.

## MAISONS RECOMMANDEES

COSTUMES sur mesures, coupe irréprochable. Sylvain Gabriel, tailleur à façon, 3, rue Burdeau, Lyon.

CAFE-RESTAURANT de la Bourse. Morel-Peguin, 3, place de la Bourse, Lyon.

VINS du Beaujolais et du Midi. Maison Metge et fils, 48, rue Saint-Michel, Lyon.

## OFFRES DE MARCHANDISES

FILS DE FER RECUTS pour liens de fourrages pressés. Adresser demandes à H. Meleag, à Limoges (Haute-Vienne).

LEGUMES SECS EXOTIQUES : Pois cassés, 125 et 120 fr. les 100 kilos; lentilles, 85 fr. les 100 kilos; haricots couleur, 70 fr. les 100 kilos. Louis Augustin, imp. 20, r. St-François, Bordeaux.

LENTILLES, PETIS POIS, etc., les meilleurs légumes d'Espagne de la contrée de Castille; prix et échantillons sur demande. Maison ZOILLO ZUA ZAGOITA Villada-Palencia, Espagne.

POIS ROUNDS SECS. Tixeront Vidal, à Pontgibaud (Puy-de-Dôme).

## DEMANDES D'ACHATS

ON ACHETERAIT cônes de pins. Faire offres au « Courrier du Commerce », à M. Boutin, publicité.

OFFREZ VOS AVOINES et fourrages A Pfister, 32 rue Paradis, Marseille. Télégr. Demeter.

## DIVERS

VOUDRAIS entrer en relations avec gros éleveurs de porcs dans le département de l'Orne. M'écrire : Baplandier, bureau du Journal 12.

ACHETERAIT bonne machine à écrire d'occasion. Faire offres à Louis, Bureau du Journal, 33.

ON LOUERAIT ou achèterait dans la région lyonnaise emplacement de terrain pour élevage de volailles. S'adresser Fournel, N° 300.

L'Administration des postes ne délivre pas et ne distribue pas les lettres adressées poste restante ou bureau du journal avec mention de numéros ou d'initiales.

Il convient donc désormais d'indiquer dans les annonces des adresses portant mention d'un nom.

L. Gérant : L. GODARD.

Imp. du Commerce, L. GODARD & Co LYON, 9 et 11, rue Villeroi, LYON.

## PUBLICATIONS NOUVELLES

EN VENTE

Chez L. GODARD & Co

Imprimeurs-Éditeurs

9, 11 et 14, Rue Villeroi — LYON

ALMANACH DE LA Grande Guerre

Le plus d'actualité, le plus littéraire, le plus documenté. Nombreux contes et récits. Renseignements inédits sur les munitions de l'Allemagne, sur la nouvelle armée anglaise, le rôle de l'aviation, des chemins de fer dans la guerre moderne. Publie toutes les prophéties sur la guerre, la géologie des coins régnants et le tableau à jour des régiments avec le siège de leur dépôt.

Prix : 0,60. Par la Poste, 0,75

ALMANACH Agricole et Viticole De A. GODARD

30<sup>e</sup> ANNÉE

Publie les foires. Prédit le temps pour 1916. Indique pour chaque mois les travaux et les semis. Contes. Calendrier drôlatique.

Prix : 0,40. Par la Poste, 0,50

LOI DALBIEZ

Brochure contenant textes complets de la Loi relative en vigueur concernant auxiliaires, exemptés, réformés, hommes en sursis d'appel, employés aux usines de guerre. Par Poste 0,15.

Loi du 16 Octobre 1915

Brochure contenant le Nouveau régime des blés et farines, publiant les textes complets en vigueur, indispensables au commerce des grains, farines et de la boulangerie. Par Poste franco 1 fr.

Les Transports Commerciaux PENDANT LA GUERRE

Responsabilité des Compagnies, Assurances Réclamations. Texte complet des règlements en vigueur. Prix : 0,30 Par Poste, 0,40.

**BOYAUX**  
pour la charcuterie  
Boyaux de porc, bœuf, mouton, veau, etc.  
Sauf et gras, secs, salés, etc.  
Belle pureté de viande.

**JACQUIER & Co**  
14, avenue de l'Abbaye, 14  
LYON-VAISE  
Téléphone 10-42

Bureau de vente, les Lacs et Jura  
avec un service aux particuliers

**BOYAUX**

Si vous voulez être servis bien et rapidement et BOYAUX de toutes sortes écrivez à

**B. KONRAD**  
Pres les Abattoirs - DIJON  
Téléph. 388 Adr. Télégr. KONRAD-DIJON

**FABRIQUE DE SOIES-GAZES DE COME**  
SEUL CONCESSIONNAIRE EN FRANCE

**A. MARTINET**  
Anciennement MARTINET et BAVASTRO

DÉPOT GÉNÉRAL : 1a, rue du Petit-Saint-Jean, MARSEILLE

SOIES A BLUTER en Pièces ou Collections FOURNITURES GÉNÉRALES pour Usines et Minoteries

Représentants pour le Rhône, la Loire, l'Ain, etc., MM. A. GAILLARD et P. BEZIADÉ 23, place de la Martinière et rue Sergent-Blandan, 32, LYON. Téléphone 35-36

## Commerce, Industrie, Agriculture

### ADRESSES RECOMMANDÉES

CEREALES	PAILLES ET FOURRAGES
A. BRUNET fils et ROGER, 40, quai de Bourgogne, Bordeaux.	PFISTER Auguste, 32, rue Paradis, à Marseille.
LEGUMES SECS	POISSONS DE TERRE
ETLIN Paul, 9, rue du Louvre, Paris.	F. MALLARD, 10, rue Pavé-d'Amour, à Marseille.
A. BRUNET fils et ROGER, 40, quai de Bourgogne, Bordeaux.	
CORPS GRAS	Savons
F. KISS, courtier assermenté, 46 rue Paradis, à Marseille.	NEGREL Auguste, 11, cours Lieutaud, à Marseille.

**Saindoux et Salaisons**  
— en Gros —  
VENTE ET ACHAT  
Saindoux de Lyon et de ménage  
Mortadelle type Bologne

**G. BESSEY, Aîné**  
25, rue Amédée-Bonnet  
LYON  
(Près l'angle des rues Bugeaud et Boileau)

**BOYAUX SALÉS**  
Fournitures générales pour Charcuteries et Boucheries  
Outils, poivres, épices, Beilles, etc., etc.

**LE FIGARO**

Dix centimes le N° d. toute la France. Abon. : 3 m. 9 fr.; 6 m., 18 fr.; un an, 34 fr.

Rédacteurs en chefs : M. A. Capus, de l'Académie Française; M. Robert de Fiers.

Tous les mercredis : Dessin de Forain. Tous les mardis : article de M. Maurice Donnay. Tous les jours : Les commentaires de Polybe sur la Guerre.

Publicité : La publicité du « Figaro » est la plus efficace et la plus recherchée. S'adr. à l'Administration du Journal, 26, rue Drouot, Paris.

**MEUNIERS**

— Ne perdez pas votre temps —  
— à lavez vos cylindres —

Ecrivez à  
**L. CESBRON, constructeur, Angers**

GRANDES LIQUEURS DE LYON

**SIXTINE - SUC BEAUJOLAIS**

**MICHEL BRUNIER & FRÈRES**  
Distillateurs-Spécialistes - LYON - 138-140, cours Lafayette

**FRUITS BRUNIER**

La Meilleure Publicité est celle du **Courrier du Commerce**

**UN VITICULTEUR**

offre les vins de sa récolte garantis naturels

COTEAU 1 choix 1915	72	185	110 litres
— Sup. 1915	74	190	110 litres
Wines blancs de table, 1914	76	195	110 litres

Sur gare de départ contre remboursement, sans escompte.

S'adr. en toute confiance, au **DOMAINE SAINTE-CECILE**, par Roujan (Hérault) — Echantillon gratis.

SI VOUS VOULEZ DE LA BONNE HUILE D'OLIVE adressez-vous au Dépôt régional de **L'HUILERIE DU PHÉNIX**

**FOURNIER**  
19, Rue d'Aguesseau, Lyon  
PREMIER DÉPÔT TOUTE CONCURRENCE  
LIVRAISONS RAPIDES — FRANCO DOMICILE  
ou acceptant ses Représentants

FABRICATION FRANÇAISE

**Trieur Hélicoïdal "IDÉAL"**

à Vannes réglables

POUR trier les déchets de trieurs et les graines de toutes espèces.

SYSTÈME BREVETÉ

Il est indispensable aux Meuniers, Grainiers, Marchands de Grains et de Denrées Coloniales, Brasseurs, etc.

L'Idéal fait le triage automatique en une seule opération — donne quatre classes — élimine les poussières — n'a qu'un seul chemin de triage — engorgements impossibles — toutes les sorties sont sur le même côté — pas de frais d'installation — pas de force motrice.

Livraison à l'essai 8 jours

Atel **BOBLET**, Ingénieur, LYON  
Téléphone 57-19  
87, Cours Vitton

Pour tous vos Imprimés, adressez-vous à

# L'IMPRIMERIE DU COMMERCE

9, Rue Villeroi, 11  
LYON

Organisation Moderne pour  
**LABEURS - JOURNAUX**  
et Publications périodiques  
**THÈSES - REVUES - ANNUAIRES**

Spécialité de  
**Catalogues de Luxe**

**L. GODARD & Co**  
Imprimeurs-Éditeurs

TRAVAUX DE COMMERCE  
Têtes de Lettres, Factures  
Circulaires, Enveloppes  
Cartes d'adresse, Mandats

APPLICATION DE TOUS LES PROCÉDÉS d'ILLUSTRATION

ÉTIQUETTES ET SACHETS POUR MINOTIERS, NÉGOCIANTS ET COURTIERS EN GRAINS, GRAINES, etc.

**Cuirs et Peaux en Poils**  
ACHATS DIRECTS A LA BOUCHERIE

**VERJUS FRÈRES**  
Ancienne Maison J. VERJUS & CL. MORIN  
fondée en 1822  
47, Chemin du Pré-Gaudry, 47  
TÉLÉPH. 54-29 LYON TÉLÉPH. 54-29

Téléphone 85-28

**TAILLEUR**  
&  
**ANGE BALLESTEROS**  
COUTURIER

68, Cours de la Liberté, 68  
LYON

Voir tous les Dimanches dans

# EXCELSIOR

16 PAGES 10 CENTIMES

## LA GUERRE ILLUSTRÉE

LES ÉPHÉMÉRIDES DE LA GUERRE  
LA SEMAINE MILITAIRE par Jean Villars  
LA GUERRE ANECDOTIQUE  
LES JOURNAUX DU FRONT  
L'HUMOUR ET LA GUERRE par Curnonsky, La Fouchardière, etc.

**NOMBREUSES ILLUSTRATIONS**

Retenez le numéro d'EXCELSIOR du DIMANCHE (La Guerre Illustrée) à votre marchand ou prenez-le en abonnement avec ses primes (6 francs par an) à

**EXCELSIOR, 88, Champs-Élysées, PARIS**